

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13  
Nombre de présents : 13

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth.

**Date de la convocation** : 09 décembre 2021

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Subvention CIB

Le Centre de l'Île du Battoir a pour but de permettre l'accès à la culture et aux loisirs du plus grand nombre, de développer la citoyenneté et de favoriser l'épanouissement des personnes. Dans le cadre de ses activités, le Centre de l'Île du Battoir accompagne et soutient les initiatives locales portées par les communes ou des groupes d'habitants.

Entre le Centre de l'Île du Battoir de Beaurepaire, représenté par Stéphanie RENZY en sa qualité de Directrice et la commune de Primarette, représentée par Monsieur Serge Mercier, Maire de la commune de Primarette,

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le porteur de projet et le centre social et culturel de l'Île du Battoir,

Article 2 : Partenariat

Par sa compétence le Centre de l'Île du Battoir dispose d'un réseau de professionnels de proximité capable de répondre aux demandes des communes et groupes d'habitants porteurs de projets. Dans le cadre de la convention qui vous uni avec lui, le Centre de l'Île du Battoir devient l'interface de votre projet et met à votre disposition les services d'un intervenant diplômé capable d'encadrer un atelier de gym adaptée aux séniors. Il n'est toutefois pas responsable de ses absences et ne pourra pas certifier son remplacement.

Article 3 : Conditions financières et administratives

Toutes les personnes participant aux ateliers de gym adaptée mis en place sur la commune deviendront adhérentes au Centre de l'Île du Battoir et devront s'acquitter de la cotisation annuelle liée à cette adhésion et à la prestation de l'intervenant.

Pour cette année 2021-2022, la cotisation s'élève à 60€ + 106 d'adhésion.

Un référent sur la commune s'occupera d'organiser les inscriptions lors des premiers ateliers auprès des participants et transmettra le fruit de son travail au secrétariat du Centre de l'Île du Battoir.

L'intervenant facturera à chaque fin de mois les interventions effectuées sur votre commune au Centre de l'Île du Battoir à raison de 50 euros net de l'heure.

Votre commune s'engage à abonder le « reste à charge » auprès du Centre de l'Île du Battoir d'ici le 15 décembre 2021 si l'équilibre financier n'est pas atteint avec la participation des usagers un sur présentation de justificatifs (nombre de participants/nombre de séances/coût

global de l'atelier).

Compte-tenu de ce qui précède, la commune interviendra pour 450€ sous forme de subvention au CIB pour la période 2021/2022 pour régler la prestation annuelle de l'animateur de 1350€.

Cette dépense sera imputée au compte 657 408.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention par 12 voix pour et une voix contre.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 décembre 2021

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

A blue circular official stamp of the Municipality of Primarette, Isère. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE PRIMARETTE" and "Isère" around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.